

**Avis et communications
de la**

Direction générale des douanes et droits indirects

**Avis aux importateurs
d'acide citrique originaire de la République populaire de Chine
(réglementation antidumping)**

Par avis publié au JOUE C 3 du 6 mars 2012, la Commission a informé les importateurs de la nouvelle adresse de la société Weifang Ensign, bénéficiaire d'un droit individuel (code additionnel A882) à l'importation sur le territoire communautaire d'acide citrique chinois soumis à droit antidumping définitif.

Le rectificatif suivant est apporté par l'avis publié au JOUE C 64/2012 :

Dans l'adresse de la société Weifang Ensign, au lieu de : Changshen Street No 1567, lire : **Changsheng** streetN° 1567.